

EN GRÈVE !

Ben quoi ?!

Pourquoi moi
j'aurais pas le droit !!



Dispensé de timbrage

BOULOGNE CC

UASEN-CGT 245 bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19

Commission paritaire n° : 1012S07065

Dir. de publication : Régis Signarbieux

IMPROFFSET GRIGNY

Imprimé sur papier recyclé

Déposé le 4 février 2011

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

SOMMES-NOUS DÉJÀ À MOITIÉ CUITS ?!

Janvier-Février

2011

Bimestriel n° 141

Sommaire

Édito	1
Rentrée 2011 : quelles perspectives ?	2
L'éducation nationale brade les conditions de travail	3
A quoi sert le socle commun ?	4
Stagiaires : conditions de titularisation	5
Non-titulaires : le point sur les négociations	6
Les sales profs !	7
Coordonnées	8

Vous avez peut-être déjà entendu cette fable qui circule sur les réseaux : celle d'une grenouille qui nage tranquillement dans une marmite remplie d'eau froide. Le feu est allumé sous la marmite et l'eau chauffe doucement. Elle est bientôt tiède et la grenouille trouve plutôt cela agréable et continue à nager.

La température continue de grimper et l'eau devient chaude, ce qui fatigue un peu la grenouille mais ne l'affole pas pour autant.

Lorsque l'eau devient vraiment chaude elle commence à trouver cela désagréable, mais elle s'est affaiblie, alors elle supporte et ne fait rien.

La température continue donc à monter jusqu'au moment où la grenouille va tout simplement finir par cuire et mourir.

Or si la même grenouille avait été plongée directement dans une eau à 50°C elle aurait immédiatement donné un coup de patte qui l'aurait éjectée de la marmite.

Cette expérience montre que lorsqu'un changement s'effectue d'une manière suffisamment lente, il échappe à la conscience et ne suscite la plupart du temps aucune réaction, aucune opposition, aucune révolte.

Serions-nous les grenouilles de la fable en plus d'être les dindons de la farce ? La période pourrait nous le laisser craindre.

16 000 nouvelles suppressions de postes dans l'Éducation Nationale en 2011, ce qui porte le nombre à 66 000 depuis 5 ans, dotations en baisse dans les collèges et lycées, multiplication de nos missions, ras-le-bol et souffrances face à des objectifs inatteignables, volonté d'autonomie des chefs d'établissement et logiques d'individualisation des carrières, casse de la formation, démembrement de l'éducation prioritaire...

A tout cela s'ajoute une accumulation de réformes (voie professionnelle, lycées généraux, voie technologique) qui sous prétexte d'améliorer les choses, ne sont que des leviers pour réduire les dépenses dans le service public d'éducation nationale (« dépenses » ou « investissement pour l'avenir » ? Les termes employés sont révélateurs à bien des égards).

En résumé, une société qui se défait et l'institution scolaire qui coupe les moyens : c'est le fil conducteur des articles que vous pourrez lire dans la nouvelle livraison de notre journal aca-

démique, qui prend de la couleur avec ce numéro ; couleur rouge bien sûr, couleur de la honte mais aussi de la colère qui monte dans nos établissements et de la révolte portée par notre syndicat.

Alors si nous ne voulons pas finir comme la grenouille de l'histoire, il est grand temps pour nous de nous ressaisir : l'eau est bien assez chaude ! Lançons un grand coup de pied pour échapper à ce modèle de société que nous refusons.

Et pour commencer participons ensemble à la journée de grève et de manifestation du 10 février prochain, en montrant collectivement notre volonté d'éteindre le feu sous la marmite !

Mobilisons-nous dans nos établissements et avec l'ensemble des salariés.

La CGT Educ'action Versailles est bien décidée à s'engager entièrement pour continuer à défendre les valeurs qui lui sont chères et enfin changer la donne.

Frédéric Moreau,
secrétaire académique adjoint,
CGT Educ'action Versailles.

CONDITIONS DE LA RENTRÉE 2011 DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Le budget 2011 prévoit 16 000 nouvelles suppressions d'emploi dans l'Éducation nationale, portant à 66 000 le nombre de postes en moins depuis 2007.

Nouveauté cette année : le ministère a demandé aux Recteurs de procéder eux-mêmes aux coupes dans leur académie.

A Versailles, ce sont 493 postes dans le 2^d degré et 120 dans le 1^{er} degré qui disparaissent, alors même que 4 164 nouveaux élèves sont attendus.

Les leviers choisis sont les suivants :

- ★ « rationalisation » de l'offre de formation, notamment dans la voie professionnelle ;
- ★ instrumentalisation des réformes et en particulier de celle de la voie technologique,
- ★ révision de la carte de l'éducation prioritaire ;
- ★ suppressions de 75 emplois d'intervenants en langue dans le premier degré.



VOIE TECHNOLOGIQUE : UNE RÉFORME AVANT TOUT COMPTABLE !

Sous couvert d'élever le niveau de qualification, d'augmenter le nombre de techniciens et d'ingénieurs, la réforme va avant tout permettre au ministère de l'Éducation nationale de réaliser d'importantes économies en postes d'enseignants.

→ Seules 4 options sur les 13 actuelles perdureront ;

→ Une part des enseignements se fera en commun à plusieurs filières (même programme, même enseignant et, si possible, en même temps dans la même salle) ;

→ Diminution des horaires élèves des spécialités ;

→ Disparition du fort marquage Travaux Pratiques...

A terme, on peut craindre pratiquement une division par deux du nombre de postes d'enseignants STI.

Dans l'académie de Versailles, entre la réforme du lycée général et celle de la voie technologique, ce sont 304 emplois qui disparaissent à la rentrée prochaine.

Mais attention ! Les estimations concernant les postes tablent sur une augmentation de 35% des élèves de STI2D sur 3 ans. Si jamais les effectifs restent stables, les suppressions de postes risquent d'exploser !

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE, NOUVEAU « GISEMENT D'EFFICIENCE »

La Cour des Comptes, dans un bilan publié en 2009, dressait le constat suivant : « La France est un des pays où les destins scolaires sont le plus fortement corrélés aux origines sociales. »

Pourtant, dans l'académie de Versailles, ce sont bien les établissements classés « éducation prioritaire » qui se trouvent dans l'œil du cyclone pour la prochaine année scolaire, avec un nombre d'établissements classés ZEP très fortement diminué.

Pour exemple, en Essonne, seuls 14 collèges bénéficieront l'an prochain de moyens supplémentaires au titre de la difficulté sociale, contre 22 cette année. Ce recentrage des moyens sur quelques établissements ciblés se fait une fois encore au non de l'optimisation et de la lutte contre le « saupoudrage ».

Dans une académie marquée par des inégalités sociales importantes, qui voit coexister des zones urbaines diamétralement opposées en termes socio-économiques, une telle démarche laisse pour le moins songeur...

Seulement 34% des enfants d'ouvriers ont obtenu un bac général en 2008, contre 76% des enfants de cadres.

Source : ministère de l'Éducation nationale.

CAP : UN CADEAU À L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ !

L'évolution de la carte des formations de lycée professionnel pour la rentrée 2011 est marquée par la fin des derniers BEP.

S'il y a peu de changement sur la carte des bacs pro, ce n'est pas le cas des CAP. En effet, le rectorat a fait le choix de diminuer les capacités d'accueil de ces derniers dans le public. Cela passe parfois par des fermetures, avec maintien d'une offre sur le bassin, mais, le plus souvent, par le passage en demi-sections des classes existantes.

La raison avancée est le déséquilibre de l'offre CAP/bac pro par rapport aux choix académiques. En effet, la volonté du rectorat de Versailles était, lors de la réforme du bac pro, d'atteindre la moyenne nationale d'une répartition des élèves en enseignement professionnel pré bac de 20% en CAP et 80% en bac pro 3 ans. A la rentrée 2010, 22% des élèves de LP était en CAP, 78% en bac pro, dans notre académie. Cependant, dans les CFA, la répartition est inverse, les entreprises n'étant pas intéressées par de l'alternance en bac pro. De fait, la répartition du total des élèves de LP et de CFA dans l'académie était alors : 33% en CAP et 67% en bac pro. De plus, à la rentrée 2010, sur les 700 places vacantes en LP dans l'académie, il y en avait 500 en bac pro.

Le rectorat a donc fait le choix de diminuer les capacités d'accueil en CAP

dans les LP.

La CGT Educ'action Versailles, reçue par la Directrice Académique de l'Enseignement Technique (DAET), a dénoncé cet état de fait, estimant que les CFA dictaient ainsi l'offre du public. Le danger est grand en effet de voir le retour de CAP réservés avec des élèves en grande difficulté dans les LP et de laisser les élèves qui vont en CAP par choix aux seuls établissements d'apprentissage privés, voire de faire de la deuxième année de CAP des LP une année d'apprentissage. Ce risque est d'autant plus grand que la DAET estime que les conseils de classe de 3^{ème} ont trop tendance à envoyer des élèves en CAP alors qu'ils pourraient prétendre à un bac pro et ce, de peur que le niveau des bac pro 3 ans soit trop élevé pour eux. Le risque est ainsi, selon ses dires, de voir ces élèves passer en 1^{ère} bac pro, ou en seconde pour les plus fragiles, réinventant ainsi le bac pro en 4, voire 5 ans. Elle touche ainsi du doigt le problème que la CGT pointait avec la fin des BEP.

Cette baisse de la capacité d'accueil des CAP et la fin de la cohabitation des derniers BEP/bac pro 2 ans avec les bac pro 3 ans dans les établissements laissent donc présager des DGH en forte baisse dans les LP pour la rentrée 2011.

Michaël Marcilloux,
co-secrétaire CGT Educ'action 95

ET DANS LE PREMIER DEGRÉ ?

Alors que près de 3 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine, le Rectorat de Versailles prévoit 120 emplois en moins, dont la suppression de 75 emplois d'intervenants en langue !

Mais pour la répartition par école, et donc les fermetures de classe, il faudra attendre le mois de mars : élections cantonales obligent !

Anne-Sophie Leymarie,
co-secrétaire CGT Educ'action 91

L'ÉDUCATION NATIONALE BRADE LES POSTES... ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

LOGIQUE LIBÉRALE ET SANTÉ AU TRAVAIL : UN FIL ROUGE ENTRE TOUTES NOS REVENDICATIONS

Quand il faut envisager de travailler encore plus, quand les moyens humains et matériels sont en constante régression, et quand le sens même de votre travail est mis à mal par des réformes brutales et le manque de considération de votre hiérarchie... l'addition est lourde et s'appelle souffrance au travail pour les salariés que nous sommes.

Dans ce contexte, il est indéniable que

toutes nos luttes doivent avoir un dénominateur commun : dénoncer toutes les pénibilités.

★ Le développement de nouveaux modes de management (harcèlement, autoritarisme, culpabilisation des personnels) qui déboulent dans nos établissements et le vocabulaire qui va avec (« objectifs, pilotage, compétence, résultats, efficacité »...);

★ L'augmentation permanente de tâches, de missions nouvelles ;

★ Des effectifs par classe qui augmentent face à un public de plus en plus hétérogène ;

★ Une destruction de la formation à la réalité du métier ;

★ Un statut sans cesse remis en cause...

La liste est longue. Afin ne pas tomber dans le piège des solutions individuelles, il y a urgence à recréer du collectif et des solidarités, entre collègues, entre établissements... bref entre les salariés de l'Éducation Nationale, et plus largement avec

tous les usagers.

DES ÉLÉMENTS TANGIBLES DE LA SOUFFRANCE ?

Le nombre de demandes d'aide aux syndicats est en augmentation, et pour cause !

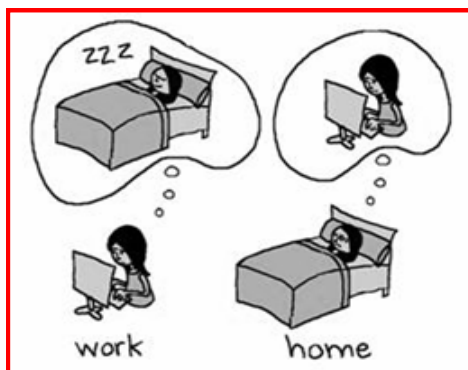
Toutes les enquêtes récentes montrent que le manque de considération et de reconnaissance ainsi que

l'épuisement psychologique sont des critiques de plus en plus formulées par les collègues.

La gestion de la violence est l'une des causes des difficultés. Sur ce point aussi, au lieu d'agir sur les conditions de

travail pour supprimer les causes, la réponse de l'institution reste individuelle et culpabilisante. Dans le meilleur des cas sont proposées des formations pour mieux s'adapter aux situations de violence. Une bien meilleure solution serait déjà d'accéder à nos revendications pour un encadrement conséquent avec des personnels de vie scolaire.

Les difficultés résident aussi dans **l'isolement, la solitude et le rythme de travail**. Les différentes réformes révèlent une conception des enseignants comme de simples opérateurs techniques mettant en œuvre des procédures. Les personnels voient leur mission radicalement modifiée. C'est aujourd'hui le cas pour la voie technologique, où les enseignants n'ont que quelques mois pour découvrir des programmes et s'y former. L'absence d'information et l'incertitude des collègues concernés quant à leur futur immédiat ne peuvent que générer stress et angoisse.



ET ALORS ?

Nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réflexion sur l'organisation du travail dans l'Éducation Nationale et sur les conséquences de celle-ci en termes de violence pour les personnels et les élèves.

Enfin il y a urgence à revendiquer la mise en œuvre d'une politique de prévention du stress et l'instauration d'une vraie médecine du travail

★ Rappeler à l'administration qu'elle a le devoir légal de protection à ses agents : « *La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté...* » (art. 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires).

★ Les enseignants ont droit à un **suivi médical** comme tout fonctionnaire et devraient passer une visite médicale tous les 5 ans. Or, les moyens matériels et humains des services de la médecine de prévention sont tellement dérisoires qu'il leur est impossible de faire leur travail. La promesse d'un bilan de santé proposé aux agents l'année de leurs 50 ans ne fait pas le compte.

Véronique Josien,
co-secrétaire CGT Educ'action 91

Quand nos conditions de travail sont directement en cause, il faut faire le lien avec à la casse programmée de l'Éducation nationale que nous dénonçons sous ses multiples facettes.

À QUOI SERT LE SOCLE COMMUN ?

Le socle commun, issu de la loi d'orientation de 2005, dite loi Fillon, constitue en fait l'aboutissement de la démarche engendrée par Jules Ferry, celle du resserrement sur les savoirs que la bourgeoisie juge possibles de transmettre et donc, plus généralement, sur la transmission des savoirs.

Les promoteurs du socle théorisaient l'idée qu'il existerait une culture commune entre tous les individus, quelle que soit leur classe, et que le rôle de l'École serait de renforcer et d'étayer cette culture. Il s'agit donc d'imposer les idées dominantes, qui sont, comme le disait Marx, celles de la classe dominante. Le rôle de l'École, dans le

cadre du socle comme du temps de Ferry, est de fabriquer ou de faire entrer de force dans les têtes cette culture, bref de formater, d'intégrer à la société capitaliste : tout le monde dans la même bouilloire afin d'y répandre l'idéologie de la bourgeoisie et d'éliminer les germes de révolte. La véritable démarche induite par le socle commun est donc celle de toujours de l'École "de la République", mais avec une intensité accrue, et surtout un côté cynique en plus, qui fait que les buts, longtemps cachés, apparaissent au grand jour.

A l'intérieur du cadre ainsi fixé, le socle se caractérise aussi par une réduction des contenus et des ambitions, une sorte de seuil minimal, le plus vague possible, à mettre en relation avec l'enquête de l'OCDE de 2005, indiquant que les pays membres avaient essentiellement besoin d'emplois peu ou pas qualifiés. Cette conception du "bagage minimum", que la bourgeoisie se doit de faire transmettre à la jeunesse ouvrière du pays, afin qu'elle soit en capacité de devenir la force de travail optimale dont elle a besoin, induit plusieurs aspects que nous allons développer.

L'ambiance de l'école et du collège mis au diapason du socle commun se bâtit comme s'il n'existait pas, s'il n'avait jamais existé de recherche pédagogique. Nous voici transportés dans un monde irréel, soumis à une forme d'empirisme totalement irrationnelle, qui rassemblerait tout un tas de bonnes volontés, lesquelles n'auraient qu'à tâtonner, chercher ensemble ce qui



permettrait d'améliorer la réussite des enfants. Forcément, dans cet espace éthéré, n'importe quelle resucée des vieilles recettes, oubliées depuis quarante ans et ressorties des tiroirs, apparaît

comme une nouveauté. Ainsi peut-on évoquer tous les dispositifs visant à faire travailler les élèves en difficulté plus que les autres. Il y a pourtant au moins 50 ans que la recherche pédagogique a montré que cela ne marchait pas. Ce climat permet d'empêcher toute mise en cause du système, toute idée que l'État et ses représentants pourraient, en réalité, ne pas vouloir la réussite de tous. L'enseignant fait ce qu'il peut, apporte sa pierre à un édifice et tout est fait pour qu'il ne s'interroge pas sur la pertinence de son érection. Élèves et enseignants sont ainsi plongés dans un processus de détection permanente d'un échec qui n'est pas destiné à être vaincu, mais posé là, comme réalité immuable de la vie humaine.

L'apparition du livret de compétences permet d'éclairer encore plus cette démarche. Le mot d'ordre est : « un seul mode de fonctionnement pour tous » ; comme s'il existait une posture unique des enfants vis à vis des savoirs et de la construction des apprentissages, de l'élaboration des savoirs et de la construction des savoir-faire. La posture unique souhaitée est destinée à ce que les élèves issus des classes populaires n'en apprennent pas trop.

Le livret est d'abord là pour vérifier que personne (élève ou enseignant) ne fait autrement ou autre chose. Tout fonctionne comme si la seule question posée, le seul débat existant était celui de savoir combien de kilos d'apprentissages il faudrait faire entrer dans une tête bien pleine. C'est le moyen de se resserrer sur les "fondamentaux" : pas de procédé par imprégnation, pas d'ouverture sur le réel, pas de textes trop difficiles, pas d'autres conceptions de la société humaine. Il est ensuite un des avatars de l'évaluation à tout crin, qui vise à imposer comme rôle unique de l'enseignant celui d'un transmetteur de savoirs. Le livret fait enfin partie de tout un dispositif visant à ficher les élèves. Chacun d'eux est suivi, durant toute sa scolarité, et l'on accumule une quantité astronomique de renseignements sur lui, à caractère scolaire, mais aussi psychologique, familial et social. C'est, bien entendu, tout d'abord l'institution scolaire qui utilise ce fichage, mais qui peut croire qu'il ne servira pas aussi aux patrons ?

Jean Grimal,
CGT Educ'action 92

Le livret nous ramène à notre point de départ : le socle commun et tout le dispositif qui va avec constituent une panoplie d'outils dans les mains de l'État au service du Capital, destinés à empêcher la promotion collective et à maintenir les enfants des milieux populaires dans des limites intellectuelles dont ils ne doivent pas sortir si le capitalisme veut perdurer

STAGIAIRES : LES RAISONS DE LA COLÈRE !

L'ensemble des organisations syndicales, l'immense majorité des enseignants, sont opposés à la réforme de la formation telle qu'elle s'est mise en place cette année. Vous êtes les premiers à en subir les conséquences mais c'est bien l'ensemble du système éducatif qui pâtira de cette déqualification du métier d'enseignant.

La CGT Educ'action a rejeté dès le début la réforme de la masterisation. Elle a participé aux actions pour s'opposer à cette réforme injuste, elle s'est opposée aux textes présentés dans toutes les instances.

La CGT Educ'action refuse une masterisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre et qui impose aux stagiaires une année de stage sous pression permanente, sans réelle formation.

Pas de statu quo pour autant : nous défendons l'idée d'un concours en fin de licence, avec une formation de deux ans payée comme fonctionnaire stagiaire et débouchant sur un master.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE TITULARISATION DES STAGIAIRES DU 2^D DEGRÉ

QUI ÉVALUE ?

Un jury académique nommé par le recteur est constitué par corps d'accès. Le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010, après avoir pris connaissance :

1° de l'avis d'un **membre des corps d'inspection** de la discipline désigné à cet effet, établi après consultation du rapport du **tuteur** auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage. L'avis peut également résulter, notamment à la demande du tuteur ou du chef d'établissement, d'un **rapport d'inspection**.

2° de l'avis du **chef de l'établissement** dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage.

Le fonctionnaire stagiaire peut avoir accès, à sa demande, aux éléments mentionnés au 1° et 2° en s'adressant à la DPE3.

STAGIAIRES RÉPUTÉS QUALIFIÉS

Les stagiaires (profs et CPE) réputés qualifiés (décret du 16/02/00) sont titularisés par le recteur après avis rendu par l'**inspecteur** désigné à cet effet, qui s'appuie sur une évaluation pouvant résulter d'une inspection. L'avis du **chef d'établissement** sera également sollicité.

CALENDRIER

★ **Du 27 juin au 1^{er} juillet 2011** : le jury entend au cours d'un entretien tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

★ **Du 4 au 8 juillet 2011** : après délibération, le jury établit la liste des fonctionnaires stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés.

En outre, lorsqu'il s'agit d'un stagiaire qui effectue une première année de stage, l'avis défavorable à la titularisation doit être complété par un avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser le stagiaire à effectuer une seconde et **dernière** année de stage.

Les stagiaires qui n'ont pas été jugés aptes à être titularisés à l'issue de la première année de stage et qui accomplissent une deuxième année de stage subissent obligatoirement une inspection.

★ **15 juillet 2011** : publication des résultats. Le recteur prononce la titularisation des stagiaires estimés aptes par le jury et arrête par ailleurs la liste de ceux qui sont autorisés à accomplir une seconde année de stage.

Les stagiaires qui n'ont été ni titularisés ni autorisés à accomplir une seconde année de stage sont, selon le cas, licenciés ou réintégrés dans leur corps, cadre d'emploi ou emploi d'origine.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEUR.E.S STAGIAIRES

MERCREDI 9 MARS À 14H30

MAISON DES SYNDICATS DE BOULOGNE (2^{ÈME} ÉTAGE, SALLE B)

245 BOULEVARD JEAN JAURÈS - 92 100 BOULOGNE

MÉTRO MARCEL SEMBAT

NON-TITULAIRES : LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS



Depuis la mise en place des CDI (Contrat à durée indéterminée) de droit public et, dans la foulée, des CCP (Commission Consultative Paritaire

des non-titulaires), de nombreuses déclarations de ministres, du président, ont relancé les discussions sur les conditions d'emploi des salariés non-titulaires de l'éducation nationale (enseignants, AEd, CAE, CUI,...). La CGT Educ'action-Versailles milite avec les collègues non-titulaires, les élus les informent et les accompagnent sur tous les problèmes individuels, elle milite

aussi à la création du rapport de force pour peser dans les négociations en cours et porter ses revendications :

Titularisation de tous les précaires en poste sans condition de concours et de nationalité, avec une formation.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La 2e réunion de négociation avec le ministère de la Fonction publique sur les contractuels s'est tenue lundi 17 janvier. Le ministre Baroin lui-même a ouvert la réunion.

Le front unitaire unanime (CGT, CFTC, CFDT, CGC, FSU, Solidaires, UNSA ensemble et FO de son côté) de l'ensemble des fédérations syndicales de la Fonction publique a répété les revendications qui l'avait conduit à suspendre

les négociations le 11 janvier : une extension des mesures de titularisation aux CDD, en plus des CDI, et l'abandon explicite du contrat de projet (sorte de CDI de la fonction publique, risquant de se substituer à terme au statut de fonctionnaire). Les ministres, Baroin puis Tron, ont affirmé de manière nette que les emplois permanents de la Fonction publique devaient être pourvus par des fonctionnaires. Ensuite, ils ont concédé l'ouverture du disposi-

tif de titularisation envisagé (des concours spécifiques) aux CDD en plus des CDI. A négocier dans le cadre de la présente proposition d'accord.

L'ensemble des syndicats ont considéré que les pas politiques faits par les ministres de la Fonction publique permettaient d'entrer dorénavant en négociation. L'ouverture sur les CDD est politiquement importante : à nous d'élargir la brèche le plus possible

LA CONSTRUCTION D'UNE MOBILISATION INTERSYNDICALE

Plusieurs milliers d'agents de la Fonction publique, contractuels et fonctionnaires, ont participé aux rassemblements organisés, dans la majorité des départements, par l'intersyndicale CGT, FSU, Solidaires : 500 à 700 dans la manifestation parisienne, 400 à Bobigny, 100 à Montpellier, etc.

Ils ont exigé que le ministère de la Fonction publique passe de la parole aux actes, et ne se contente pas de déclarations sur la résorption de la précarité dans la Fonction publique.

Le gouvernement doit s'engager :

★ sur un plan de titularisation s'adressant à tous les agents contrac-

tuels qui occupent un poste répondant à un besoin permanent.

★ sur une réduction drastique des conditions de recours aux contractuels par les employeurs publics, afin que soit mis fin à leurs multiples abus.

★ sur une véritable amélioration des droits salariaux et sociaux des contractuels de la Fonction publique.

La 3ème réunion de négociation sur les contractuels du 26 janvier est l'occasion pour le ministère d'apporter les réponses nécessaires. Les déclarations de l'ancien ministre de la Fonction publique Christian Jacob sur la fin de

« l'emploi à vie des fonctionnaires », tout comme la proposition de loi de Jean-François Mancel de faire basculer sur le droit privé la très grande majorité des fonctionnaires, montrent clairement le lien entre la question de la précarité et celle du statut.

Les vraies garanties pour les citoyens, c'est le fonctionnaire sous statut pour les missions permanentes et donc un large plan de titularisation. L'indispensable sortie de la précarité pour les agents, c'est une forte amélioration de leurs droits.

Marie Buisson,
secrétaire académique.

LES SALES PROFS !

CAMPAGNE JEUNES MAJEURS DU RESF ON CONTINUE !

Déjà 33 lycées (LGT, LP et LPO) de l'académie de Versailles ont adopté le vœu émanant du Conseil Régional en CA !

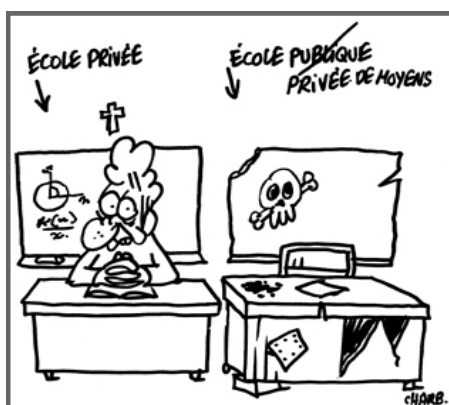
Une campagne de sensibilisation auprès des élèves est sur le point de démarrer.



D. R.

4,46 milliards d'euros

C'est ce qu'a rapporté l'impôt sur la fortune en 2010, selon le ministère de l'Economie, soit 360 millions d'euros de plus que prévu.



PROGRAMME DE SES

Après la tentative emblématique de suppression de la notion du chômage dans le nouveau programme de seconde, voilà que le groupe d'« experts » vient de faire, de manière non moins emblématique, disparaître la **notion de classe sociale** du nouveau programme de première.

PRIME AU MÉRITE OU PRIME À LA CASSE POUR LES RECTEURS D'ACADÉMIE ?

Pour la première fois cette année, les recteurs d'académie recevront une prime au mérite déclinée en deux volets : une part fixe de 15 000 euros et une part « variable » pouvant monter jusqu'à 6 480 euros.

Parallèlement à cela, les recteurs ont dû cette année trouver eux-mêmes les « gisements d'efficacité » afin de supprimer le nombre de postes fixé par le ministère. Ce dernier avait tout de même pris le soin de leur transmettre une douzaine de pistes possibles pour ce faire.

PRIME À LA SERVILITÉ... POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Les chefs d'établissement seront eux aussi récompensés par une prime pouvant aller jusqu'à 6 000 euros sur 3 ans, en fonction des performances de l'établissement et des orientations politiques. Luc Chatel a précisé que la prime serait déterminée sur le « projet pédagogique » de l'établissement, les « résultats scolaires » ou encore « la capacité d'intégrer des élèves en grande difficulté ».

LES ÉTRANGERS NE PEUVENT S'INSCRIRE EN APPRENTISSAGE VIA LE LOGICIEL « ADMISSION POST-BAC » (APB)

« Un certain nombre de jeunes étrangers scolarisés en France viennent de découvrir que l'inscription en IUT, pour une formation en apprentissage, leur était interdite sous prétexte d'une réserve de cette formation aux élèves de nationalité française. Le motif invoqué par le ministère, qui assume complètement la situation, serait dû à une volonté de lutter contre le travail des sans-papiers », explique la Ligue des droits de l'Homme qui parle de « discrimination ».

« Par ailleurs, il semble bien que la procédure informatisée pour s'inscrire dans le post-bac (APB) reconnaisse automatiquement la nationalité du candidat à l'inscription. Cela signifie donc que les fichiers de données personnelles sont interconnectés. Une telle pratique est illégale, au regard de la réglementation qui interdit un usage de fichiers autre que celui qui a présidé à sa construction. »

Source : Ligue des Droits de l'Homme

<http://www.ldh-france.org/Interdits-d-apprentissage-parce-qu>



ADRESSES UTILES



CGT Educ'action

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

Mail : unsen@ferc.cgt.fr

Site : www.unsen.cgt.fr

CGT Educ'action Versailles

245, Bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

☎ 01 46 09 90 19

uasenver@wanadoo.fr

Secrétaire académique : Marie BUISSON

Secrétaire académique adjoint : Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA : Jean-Pierre DEVAUX

Permanences téléphoniques

Mercredi 14-17h,

Jeudi 10h30-16h00, Vendredi 10-18h00

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualité sur
notre site Internet

www.premiumorange.com/uasenver

CGT Educ'action 78

Maison des Syndicats
4, place de Touraine
78 000 VERSAILLES
☎ 01 39 49 42 50
☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Nicolas SILAN

Frédérique ESPAGNO

Permanence : Vendredi

CGT Educ'action 91

12, place des Terrasses de l'Agora
91 034 EVRY CEDEX
☎ 01 60 78 41 49
☎ 01 60 78 55 43

sden-cgt91@orange.fr

Co-secrétaires départementales :

Véronique JOSIEN

Anne-Sophie LEYMARIE

Permanences : Mardi, mercredi
matin et vendredi après-midi

CGT Educ'action 92

245, bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE
☎ 01 46 08 58 37
☎ 06 81 96 51 23
☎ 01 46 09 90 19

sden-cgt92@wanadoo.fr

Blog : www.cgteduc92.org

Co-secrétaires départementaux :

Samuel SERRE

Bertrand DUPUIS

Permanence : le vendredi à partir
de 10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc
(anciennement bd Lénine)
95 100 ARGENTEUIL
☎ 01 34 10 02 55
☎ 06 61 26 11 22

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.educaction95.com

Co-secrétaires départementaux :

Michaël MARCILLOUX

Jean FRAYSSE

Permanence : Mardi 10-17h et
vendredi 10-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Ville :

☎ :

☎ :

e-mail :@.....

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

☎ :

**Retourner ce bulletin d'adhésion à la
CGT Educ'action
de votre département d'exercice.**